

20 février 2024

Bonjour à toutes et à tous,

La **Loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018** prévoit que les entreprises de plus de 250 salariés doivent publier le résultat de leur analyse sur les 5 indicateurs obligatoires liés à l'égalité femmes-hommes, pour l'année 2023, le 1<sup>er</sup> mars 2024 au plus tard.

L'analyse porte sur :

1- *Ecarts de rémunération (en %)*

2- *Ecarts d'augmentations individuelles (en points de %)*

3- *Ecarts de promotions (en points de %)*

4- *Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)*

5- *Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations*



75 sur 100 : c'est le nombre minimal de points devant être atteint par l'entreprise à l'issue de son évaluation. A défaut, des mesures correctives devront être mises en œuvre afin d'atteindre un résultat suffisant dans un délai de 3 ans sous peine de sanction pécuniaire.

**Pour 2023**, nous atteignons **86 points sur 100** (pour 2018 : 91 ; 2019 : 93 ; pour 2020 : 94 ; pour 2021 87 ; pour 2022 93). Le résultat de l'Index Hillrom/Baxter pour 2023 est en-dessous de la moyenne nationale qui est de **88 points** pour l'ensemble des sociétés françaises (86 pour 2022 et 85 pour 2021).

Notre principal axe de progression : le nombre de femmes présentes parmi les 10 plus hautes rémunérations (0) et l'écart de rémunération constatée entre les femmes et les hommes cadres de plus de 50 ans.

L'analyse approfondie réalisée nous permettra d'établir notre plan d'action pour 2024.

## Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2023

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	Indicateur calculable (1=oùi, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	3,5	36	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	0	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	3,7	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>86</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>86</b>		<b>100</b>